



**PRÉFET  
DE LA  
CÔTE-D'OR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Dijon, le 03 septembre 2021

**COMMUNIQUE DE PRESSE  
(2 pages)**

**Interdiction de manifestation à l'intérieur de certains périmètres  
de la ville de Dijon**

**LE SAMEDI 04 SEPTEMBRE 2021 DE 12H À 21H**

Des manifestations revendicatives pour protester contre le passe sanitaire et « les réformes anti-sociales » sont prévues à Dijon ce samedi 4 septembre dans l'après-midi, simultanément à la braderie qui se tiendra au centre ville de Dijon.

**Fabien SUDRY, préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, préfet de la Côte-d'Or, interdit par arrêté préfectoral, tout rassemblement, manifestation ou cortège, le samedi 04 septembre, de 12h à 21h, à l'intérieur des périmètres de la ville de Dijon, visés par les deux plans joints, ceci afin de préserver la sécurité des personnes et des biens et prévenir les troubles à l'ordre public.**

En effet :

- il est indispensable de garantir la sécurité des très nombreux visiteurs attendus à la braderie (80 000 personnes attendues sur 3 jours), et ce en plusieurs lieux du centre-ville ;
- ce rassemblement n'a pas été déclaré en préfecture ; en l'absence de déclaration et donc d'organisateur identifié, l'autorité de police n'est pas à même de s'assurer de la mise en œuvre des conditions de sécurité suffisantes à la manifestation ;
- des tensions sont survenues de manière systématique et récurrente depuis le début du mouvement contre le passe sanitaire et les « les réformes anti-sociales » ;
- l'interdiction de manifester dans certains secteurs de la ville de Dijon est seule de nature à prévenir efficacement et de manière proportionnée l'ordre public.

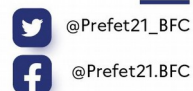
Les forces de l'ordre seront mobilisées, comme chaque semaine, pour assurer le respect de cet arrêté et garantir la sécurité de tous.

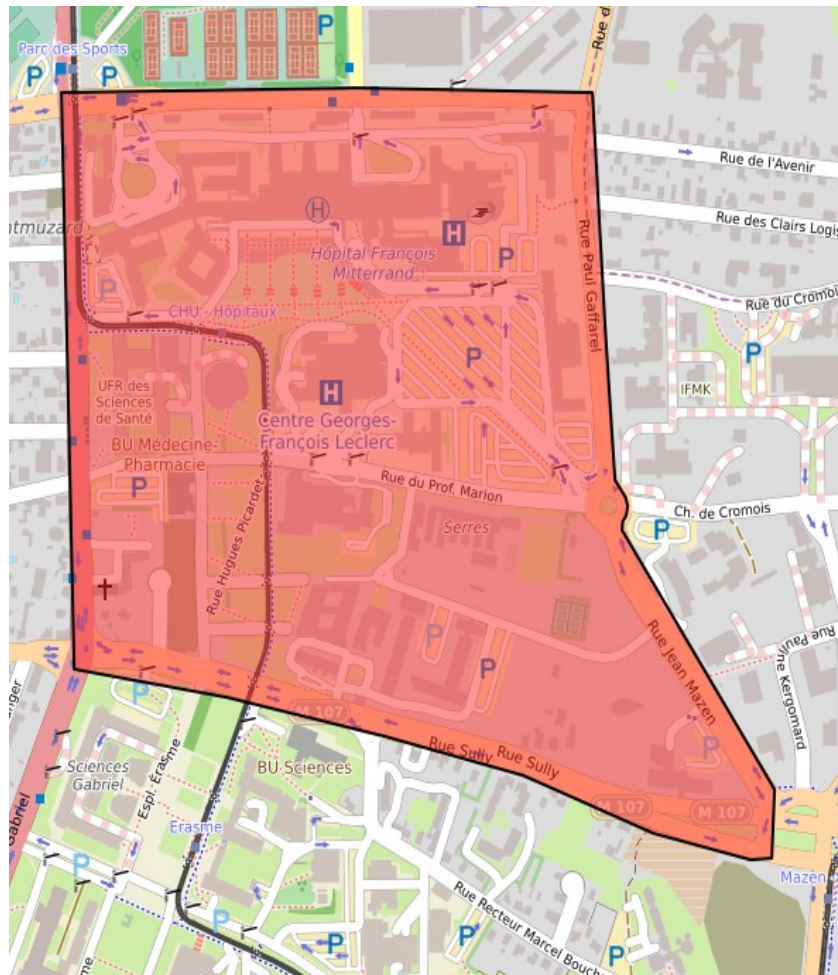
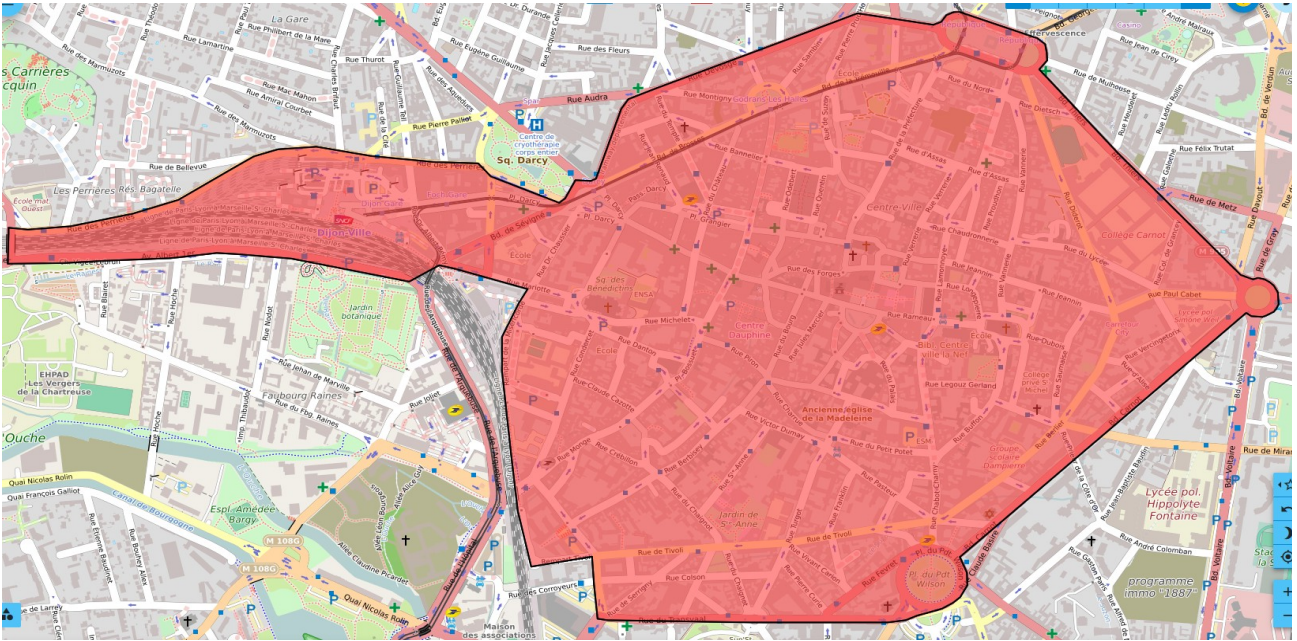
Préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté,  
Préfecture de la Côte-d'Or

Tél : 03 80 44 64 05 / 64 44 / 64 04  
53, rue de la Préfecture  
21 000 DIJON

[www.cote-dor.gouv.fr](http://www.cote-dor.gouv.fr)  
[www.prefectures-regions.gouv.fr/  
bourgogne-franche-comte](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/bourgogne-franche-comte)

Service régional et départemental de la  
communication interministérielle





**Préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté,  
Préfecture de la Côte-d'Or**

Tél : 03 80 44 64 05 / 64 44 / 64 04  
53, rue de la Préfecture  
21 000 DIJON

[www.cote-dor.gouv.fr](http://www.cote-dor.gouv.fr)  
[www.prefectures-regions.gouv.fr/bourgogne-franche-comte](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/bourgogne-franche-comte)

**Service régional et départemental de la  
communication interministérielle**

 @Prefet21\_BFC  
 @Prefet21.BFC